

**Avis n° 2021/07-08**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'École nationale d'ingénieurs de Brest**  
**à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

### École

Nom :	<b>École nationale d'ingénieurs de Brest</b>
Sigle :	<b>ENI Brest</b>
Nom d'usage :	ENIB
Type :	Établissement d'enseignement supérieur public (EPA L. 741-1)
Académie :	Rennes
Site de l'école :	Rennes

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2014/04-08

### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

- Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Brest, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
  - Vu la demande présentée par l'École nationale d'ingénieurs de Brest ;
- Vu le rapport établi par Alain MORETTO (membre de la CTI, rapporteur principal), Fernando LEAL-CALDERON (membre de la CTI et co-rapporteur), Yvan PIGEONNAT (expert auprès de la CTI) et Romeo IONESCU (expert international de la CTI), et présenté en assemblée plénière de la CTI le 7 juillet 2021;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

### Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Brest	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2023-2024	Restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Brest	Formation continue	2021	2023-2024	Restreinte

La Commission valide le dispositif de cycle préparatoire mis en place dans l'école.  
La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** relative à la transmission d'un plan d'action portant sur la mise en oeuvre des recommandations concernant la mise en conformité de la maquette pédagogique avec le référentiel R&O et le processus de Bologne ainsi que la mise en place d'une approche compétences. Ce document est à transmettre au plus tard le **7 décembre 2021**, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI ([greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr)).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

#### **Pour l'École**

- Mettre en conformité la maquette pédagogique avec le référentiel R&O et le processus de Bologne notamment en révisant la semestrialisation du cursus de façon à le simplifier ;
- Mettre en place une approche par compétences ;
- Mettre la mobilité internationale sortante dans le cadre du cursus d'ingénieur (hors césure) en conformité avec R&O à savoir au minimum un semestre pour la formation sous statut d'étudiant;
- Mettre en place une démarche qualité opérationnelle ;
- Déployer des formations pour les enseignants et enseignants chercheurs sur la pédagogie et déployer une dynamique autour de la pédagogie ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

#### **Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Brest	2021	2023-2024

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2021

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 septembre 2021.



La présidente  
Elisabeth CRÉPON